

8 décembre 2016

**39<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse**

**6-8 décembre 2016**

**Décisions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection à VIH ;
- Fondés sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promoteurs de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui ; et
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trente-huitième réunion**

2. *Adopte* le rapport de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

3. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

**Point 3 de l'ordre du jour : Mise à jour de l'analyse des carences en matière de prévention, de traitement, de soins et d'appui liés au VIH chez les enfants**

- 4.1 *Prend note* du rapport et de l'analyse des carences relatives à l'accès des enfants aux services de traitement, de prévention, de soins et d'appui liés au VIH ainsi que des effets de la stigmatisation, de la discrimination et des obstacles structurels sur la santé des mères et des enfants, et de la nécessité d'un appui psychosocial pour les enfants et les familles affectées ;

- 4.2 *Appelle* les États Membres, avec l'appui du Programme commun, à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les cibles mondiales et régionales énoncées dans

les ODD, la Déclaration politique de 2016, la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021, et dans le cadre « Start Free, Stay Free, AIDS Free », en accordant une attention particulière à l'amélioration du diagnostic précoce chez les nourrissons, au repérage des couples mère-enfant, à l'inscription de tous les enfants vivant avec le VIH, notamment les enfants plus âgés, dans le traitement avec les formulations les plus optimales, dans les meilleurs délais, et en les maintenant dans les structures de soins, tout en fournissant des modèles différenciés pour la prestation des services qui permettent l'observance et garantissent la suppression de la charge virale, quel que soit leur âge.

4.3 *Appelle* le Programme commun à soutenir les efforts des pays pour réaliser l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (ETME) et la certification OMS de la validation de l'ETME ;

4.4 *Demande* au Programme commun, en coopération avec ses partenaires, de :

- a. En s'appuyant sur les recherches et les travaux en cours par les partenaires, de recueillir et d'évaluer encore des données sur les effets de la stigmatisation et de la discrimination sur les enfants, les adolescents et les jeunes vivant avec le VIH en tant qu'obstacle à l'accès à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui, en consultation avec ces populations, et d'élaborer des recommandations pour répondre à ces problèmes ;
- b. Renforcer l'appui aux pays en mettant en œuvre des programmes et en allouant des ressources pour éradiquer la stigmatisation et la discrimination envers les enfants, les adolescents et les jeunes vivant avec le VIH, notamment par le biais de la formation et de la prévention du VIH au sein et à l'extérieur des écoles conformément à la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 ;
- c. Fournir des rapports d'activité au CCP sur la prévention, le traitement, les soins et l'appui chez les enfants et l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination envers les enfants, les adolescents et les jeunes vivant avec le VIH ;

**Point 4 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 38<sup>ème</sup> réunion du CCP :**  
*Le rôle des communautés pour mettre fin au sida d'ici à 2030*

5.1 *Prend note* du rapport de synthèse du segment thématique du Conseil de Coordination du Programme sur *Le rôle des communautés pour mettre fin au sida d'ici à 2030* ;

5.2 *Reconnaît* que :

- a. Les communautés ont joué, et continuent de jouer, un rôle essentiel dans la riposte au sida en matière de plaidoyer, de campagnes et de participation à la responsabilisation ; de prestation de services, notamment mobilisation de la demande ; de recherche participative, à assise communautaire ; et de financement communautaire ;
- b. Les communautés sont confrontées à des défis politiques, culturels et financiers considérables s'agissant de leur participation effective à la riposte au sida ;

### 5.3 *Encourage* les États Membres à :

- a. Identifier, prendre en compte et surmonter les barrières réglementaires et culturelles à la participation effective de la société civile et assurer l'inclusion significative de la société civile, notamment les personnes vivant avec le VIH et autres populations clés, les jeunes et les femmes à tous les niveaux de la planification, ainsi que des cadres et politiques nationaux relatifs aux donateurs pour garantir une pleine participation, une participation de qualité, et exercer une influence sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes ;
- b. Inclure de manière systématique et stratégique la prestation des services de santé à assise communautaire dans le cadre des systèmes de santé globaux ;

### 5.4 *Encourage* le Programme commun à :

- a. Intensifier les efforts, en collaboration avec les communautés et autres partenaires, pour produire des éléments plus concrets relatifs au coût et aux avantages pour la santé des ripostes communautaires au VIH ;
- b. Mener une analyse sur les obstacles à l'intégration des ripostes au VIH dirigées par les communautés dans les plans nationaux de lutte contre le sida ainsi que sur les solutions potentielles pour faire tomber ces obstacles ;
- c. Identifier des mesures novatrices pour aider les États Membres des Nations Unies à renforcer de manière effective l'apport des communautés, en accord avec le principe GIPA, au sein des comités formés pour concevoir, évaluer, et examiner les programmes nationaux de lutte contre le VIH, ainsi que des cadres politiques nationaux, relatifs aux donateurs, et de programmation pour le VIH ;

## **Point 5 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)**

6.1 *Prend note* du rapport et encourage le Directeur exécutif et le Comité des Organismes coparrainants (COC) à continuer à atténuer l'impact du déficit budgétaire au moyen d'autres gains d'efficacité et par le biais de stratégies renouvelées et innovantes pour la mobilisation des ressources en vue d'un UBRAF pleinement financé, notamment en élargissant le socle des donateurs, en visant avant tout à garantir les meilleurs résultats qu'il soit possible d'atteindre conformément à la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021, tout en tenant compte des priorités et des besoins aux niveaux national et régional ;

6.2 *Demande* au Directeur exécutif et au COC de poursuivre les travaux en vue d'une meilleure responsabilisation et de la soumission de rapports plus détaillés qui démontrent de manière plus efficace les contributions de tous les Coparrainants et du Secrétariat, tout en indiquant la manière dont chaque organisation utilise ses fonds de base de l'UBRAF, à partir du 40<sup>ème</sup> CCP ;

6.3 *Accepte* la proposition du Directeur exécutif visant à fournir aux Coparrainants le même niveau de fonds de base de l'UBRAF en 2017 qu'en 2016 ;

#### 6.4 Demande au Directeur exécutif et au COC de :

- a. Établir un groupe d'examen pour faire des recommandations relatives à un Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida qui soit durable et réponde aux objectifs en révisant et en actualisant le modèle opérationnel<sup>1</sup>, en particulier les travaux, le financement, la responsabilité, et la gouvernance conjoints, et faire en sorte que le groupe présente ses recommandations au COC ;
- b. Inclure dans le groupe d'examen des membres du Secrétariat, des Coparrainants et des membres des groupes constitutifs du CCP, ainsi que des experts indépendants, et de l'organiser d'une manière qui permette des apports de la part de tous les intervenants concernés, tels que les États Membres, en accordant une attention spécifique à une représentation équilibrée au niveau régional, de la société civile et des personnes vivant avec le VIH et le sida ;
- c. Convoquer une consultation multi-parties prenantes sur les révisions potentielles du modèle opérationnel avant la fin d'avril 2017, sur la base des recommandations du groupe d'examen, avec un apport du COC ;
- d. Présenter un modèle d'opération révisé à la 40<sup>ème</sup> réunion du CCP pour examen et approbation, en tenant compte des recommandations du groupe d'examen ;

**Point 6 de l'ordre du jour :** Rapport de synthèse sur les recherches et la littérature existantes sur les facteurs liés à la propriété intellectuelle et autres facteurs ayant un impact sur la disponibilité, le coût abordable et l'accessibilité du traitement et des produits diagnostiques pour le VIH et les co-infections dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

7.1 *Prend note* du rapport ;

7.2 *Réaffirme* la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 et le mandat qui y est énoncé à mettre en œuvre par le Programme commun sur les nombreux sujets relatifs à l'accès aux médicaments contre le VIH et le sida, y compris la propriété intellectuelle ;

7.3 *Prie* le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de soumettre un rapport à la 41<sup>ème</sup> réunion du CCP sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 à cet égard ;

7.4 *Prend note* du rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur l'accès aux médicaments et prie le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de faciliter la poursuite des discussions sur l'accès aux médicaments, en gardant à l'esprit, comme il convient, le rapport sur l'accès aux médicaments et autres rapports pertinents, notamment le rapport trilatéral OMS/OMPI/OMT intitulé Promouvoir l'accès aux technologies médicales et l'innovation et de tenir le CCP informé à ce sujet ;

7.5 *Prie* le Programme commun, dans le cadre de son mandat et des ressources disponibles, en association avec tous les partenaires concernés, et en collaboration avec les États Membres, de préciser encore les lacunes en matière de données, les meilleures pratiques et les enjeux correspondants, de recueillir et d'analyser les données nécessaires, notamment les données existantes, afin de mieux aider les pays à aborder les obstacles importants liés à la propriété intellectuelle, qui ont un impact sur la

---

<sup>1</sup> Tel que défini par l'ONUSIDA comme un modèle de gestion dans le document UNAIDS/PCB (39)/16.21.

disponibilité, ainsi que les autres obstacles ayant des répercussions sur le coût abordable, et l'accessibilité des médicaments, des traitements et des produits diagnostiques pour le VIH et les co-infections et comorbidités dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;

## **Point 7 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG**

- 8.1 *Rappelant* la Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH et le sida de 2016, paragraphes 60d et 64a, *appelle* les États Membres des Nations Unies à rediriger leurs investissements dans les dispositifs et systèmes nationaux de financement pour déterminer où se trouvent les obstacles au financement des organisations dirigées par les communautés, en particulier le financement pour les réseaux et organisations de personnes vivant avec le VIH et autres populations clés<sup>2</sup>, notamment les femmes et les jeunes, et à poursuivre l'élaboration de dispositifs qui financent de manière efficace et durable la riposte dirigée par les communautés ;
- 8.2 *Reconnaît* que pour accélérer la riposte au sida et réaliser leur potentiel en vue de *mettre fin* au sida, les organisations et réseaux communautaires ont besoin de suffisamment de ressources financières et que l'ONUSIDA estime que le financement pour la mobilisation communautaire devrait être multiplié par trois de 2016 à 2020 ; la proportion des services offerts par le biais des canaux communautaires devrait atteindre 30% d'ici à 2030, et l'investissement dans les leviers sociaux – notamment plaidoyer, mobilisation politique, droit et réforme, droits humains, communication publique et réduction de la stigmatisation – devrait représenter 6% des investissements mondiaux pour le sida ;
- 8.3 *Rappelant* les décisions 5.2, 6.2(b) et 6.4 de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, et les engagements figurant dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016, paragraphes 63(a)-(e), *appelle* l'ONUSIDA à :
- a. Poursuivre l'analyse des obstacles au financement effectif des ripostes dirigées par les communautés par des bailleurs de fonds internationaux et privés et mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les gouvernements nationaux lorsqu'ils allouent un financement aux ripostes dirigées par les communautés ;
  - b. Continuer à œuvrer sur la mobilisation des ressources et le plaidoyer pour assurer un soutien durable aux ripostes dirigées par les populations clés au niveau communautaire, le cas échéant, notamment dans les pays à revenu intermédiaire ;
  - c. Adapter les mécanismes existants, notamment dans les rapports ayant trait à la Déclaration politique de 2016, comme il convient, pour aider les États Membres des Nations Unies à suivre de près et à partager leur investissement dans les ripostes dirigées par les communautés ;
  - d. Fournir des orientations aux bailleurs de fonds pour l'élaboration de nouveaux cadres concernant les évaluations des risques en matière de financement destiné aux ripostes au VIH dirigées par les communautés et sur les bonnes pratiques pour le suivi et l'évaluation des fonds destinés aux organisations de terrain et à assise

---

<sup>2</sup> Comme énoncé dans la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 (p.35).

communautaire, et des orientations aux pays pour créer ou réformer les mécanismes nationaux permettant de financer des ripostes communautaires globales au VIH ;

- e. Collaborer avec ses partenaires pour identifier et mettre à niveau des mécanismes afin d'accroître l'investissement dans les ripostes au VIH dirigées par les communautés ;
- f. Faire le bilan des progrès réalisés lors de la 41<sup>ème</sup> réunion du CCP ;

8.4 *Reconnaissant* l'urgente nécessité d'intégrer la programmation en matière de riposte au VIH dans d'autres programmes de santé, *appelle* l'ONUSIDA à s'engager avec d'autres plateformes multilatérales, notamment, mais pas exclusivement, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; UNITAID ; les banques régionales de développement ; et les organismes d'aide au développement, afin de s'efforcer de mettre en place des mécanismes pour un meilleur soutien multilatéral de la société civile et des communautés en tant qu'acteurs indépendants du développement ;

8.5 *Encourage* les États Membres à étudier les manières d'accroître le financement tant national qu'international pour la riposte au VIH dirigée par les communautés, notamment l'investissement dans les agents de santé communautaires, et d'améliorer l'investissement dans les leviers sociaux ;

#### **Point 8 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du CCP**

9.1 *Accepte* que les thèmes des 40<sup>ème</sup> et 41<sup>ème</sup> réunions du Conseil de Coordination du Programme soient :

- a. *La prévention du VIH pour 2020 : un partenariat mondial pour la prestation (40<sup>ème</sup>) ;*
- b. *Discrimination zéro dans les établissements de soins de santé (41<sup>ème</sup>) ;*

9.2 *Prie* le Bureau du Conseil de Coordination du Programme de prendre des mesures appropriées et en temps utile pour faire en sorte que la procédure régulière soit suivie pour l'appel relatif aux thèmes des 42<sup>ème</sup> et 43<sup>ème</sup> réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

9.3 *Approuve* les dates des 44<sup>ème</sup> (25-27 juin 2019) et 45<sup>ème</sup> (10-12 décembre 2019) réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

#### **Point 9 de l'ordre du jour : Élection des membres du Bureau**

10. *Élit* le Ghana comme Président et le Royaume-Uni comme Vice-Président pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, et *approuve* la composition des ONG dans le Conseil de Coordination du Programme.

[Fin du document]